



## A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS/ELEVEURS DU TERRITOIRE

**Du 17 au 21 octobre 2022,  
Venez déposer vos déchets ADIVALOR  
À la déchetterie de RIBIERS**

### Liste des déchets acceptés dans le cadre de cette opération :



- **Ficelles de bottes et filets de balles rondes** - Conditionnés en sac ADIVALOR
- **Films plastiques d'élevage (ensilage et enrubannage)** - Conditionnés en sac ADIVALOR ou pliés et attachés
- **Filets paragrêle** - Roulés sans les attaches ni les mandrins
- **BIGS BAGS** - vidés et pliés

ATTENTION, SUR PLACE EN DECHETTERIE, IL N'Y A PAS DE MOYEN POUR DECHARGER VOS DECHETS.

Si VOUS EN AVEZ DE GRANDES QUANTITES, contactez-nous pour voir si vous pouvez livrer directement au Beynon et obtenir un bordereau de suivi des déchets (BSD).

### Ces déchets sont acceptés gratuitement sous certaines conditions :

- Ils doivent être **conditionnés correctement**. Pour chaque type de déchets, se référer aux consignes. Des sacs ADIVALOR sont distribués gratuitement, en quantité raisonnable, par les agents de la déchetterie
- Ils ne doivent **pas être souillés** par de l'eau, de la terre ou autres produits.
- Ils doivent porter le logo ADIVALOR

**ATTENTION : tout déchet apporté qui ne respecte pas strictement les consignes de tri sera refusé par le gardien, vous devrez repartir avec. (Interdiction d'évacuation dans la benne encombrants)**

**LES BIDONS, LES SACS D'ENGRAIS, LES SACS PAPIERS AINSI QUE LES FILMS PLASTIQUES DE MARAICHAGE**

**ne font pas partie des flux collectés en déchetteries.**

Vous pouvez vous rapprocher directement de vos distributeurs pour vérifier auprès d'eux les déchets qu'ils collectent.